

# FINANCES RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Mars 2024

## Introduction

La construction du budget 2024 s'inscrit dans un contexte inédit qui voit une baisse importante des achats et des ventes immobilières, sources de recettes des communes et des départements à travers les « droits de mutation ».

Les banques centrales prévoient de maintenir des taux directeurs élevés en 2024 pour contenir l'inflation. Ainsi les taux d'emprunt pour l'immobiliser ne baisseront pas et nous devons anticiper ces fortes baisses de recettes pour 2024.

A cette baisse des recettes, s'ajoute une hausse des frais de fonctionnement due à l'inflation (projections 2024 : entre +2,6% et +3,4% selon les organismes) et une hausse des points d'indice pour les agents de la fonction publique territoriale : +5 points au 1 janvier 2024, « prime du pouvoir d'achat exceptionnelle » et anticipation de la hausse du point d'indice de l'été auquel nous avons habitué le gouvernement.

Depuis 2020, vous avez pu constater une modernisation significative de notre commune, illustrée par des projets tels que la construction du city-stade "La Citadelle", l'aménagement d'un terrain de football synthétique, la rénovation de la Barbacane, la création d'espaces de rencontres et de loisirs au Val des 4 Pignons, au Centre Bourg et aux Chênes, ainsi que l'installation de chauffage au gymnase, de multiples travaux d'entretien et d'embellissements dans les écoles, les infrastructures sportives, les espaces publics et le patrimoine. En complément, des travaux d'aménagements ont été réalisés dans toute la commune, un diagnostic de voiries (44 km), la sécurisation des rues et la création de trottoirs sécurisés. Mais la dégradation rapide des voiries, résultant des changements climatiques et du peu d'entretien effectué lors des mandatures précédentes, nécessite une mobilisation des moyens communaux pour limiter l'expansion des détériorations, comme en témoigne la multiplication des trous dans la chaussée.

Comme toutes les communes, nous faisons face à une dégradation accélérée des voiries due à l'alternance rapide de sécheresses et de pluies qui soumettent les sols à de fortes contraintes. Nous subissons le retrait des subventions pour 2024 du Département sur la triennale de voiries et nous faisons le choix de maintenir notre effort pour l'entretien des routes.

Malgré les annonces du Gouvernement sur la baisse du « Fonds Vert » (-400M€), nous prolongerons nos efforts pour la rénovation de l'éclairage public qui nous a permis, en 2023, une économie de 42 000€ sur la facture d'électricité.

Cette équation budgétaire difficile obligera la municipalité à ajuster les taux d'imposition pour faire face aux défis de 2024, pour maintenir l'entretien de la commune, tout en prolongeant les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement.

## Sommaire

---

Introduction .....	1
CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER .....	4
Perspectives de l'économie mondiale.....	4
Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit.....	5
France : la croissance est plus résiliente qu'attendu.....	6
France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre .....	7
France : les perspectives d'emploi restent favorables.....	8
France : Le rétablissement des finances publiques sera lent.....	9
LOI DE FINANCES 2024 .....	10
Contexte des finances publiques.....	10
Faits marquants de la Loi de Finances 2024 .....	11
Fiscalité .....	13
Evolution des bases fiscales depuis 2013.....	13
BEYNES .....	14
RETOUR SUR 2023.....	14
Évolution de l'Épargne brute, nette et capacité de désendettement.....	15
La Contribution Foncière des Entreprises .....	16
Une baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	17
Évolution du FPIC.....	17
RESSOURCES HUMAINES.....	18
Les orientations budgétaires 2024.....	19
Fonctionnement.....	20
Investissement.....	21
Zoom sur les travaux de voiries et l'éclairage public.....	22
Les engagements pluriannuels .....	23
STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE.....	24
Évolution de la Dette (en K€) .....	24
BUDGETS ANNEXES .....	25
BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS .....	25
ASSAINISSEMENT .....	26
LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS.....	27

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

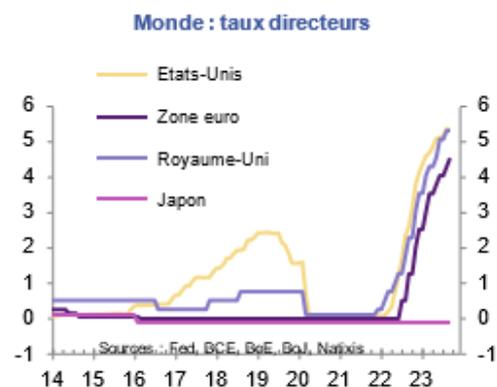
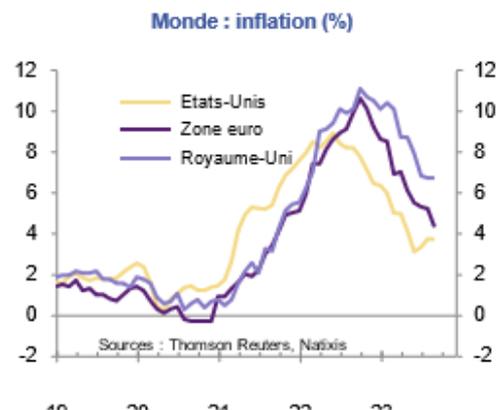
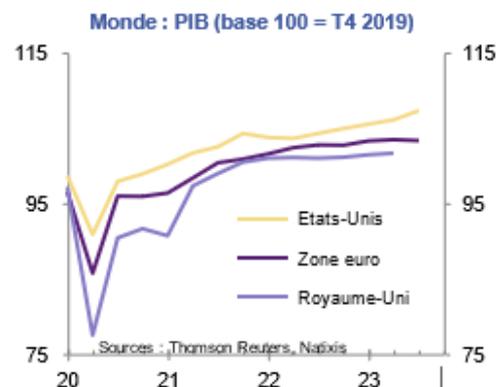
Source : Caisse d'épargne

## Perspectives de l'économie mondiale

**Dans le monde entier, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.**

Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

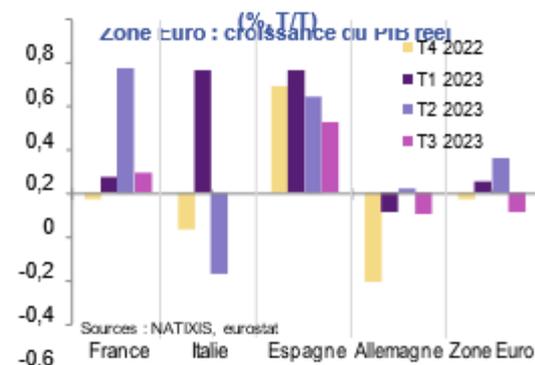
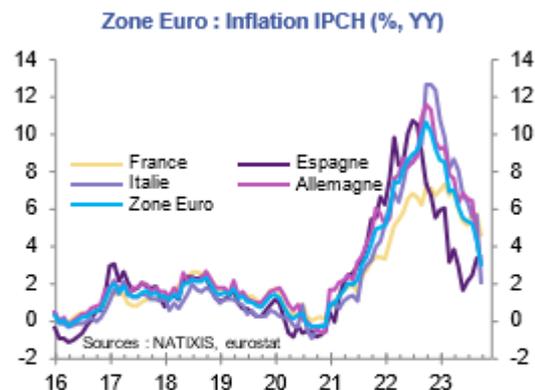


## Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. la première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



## France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

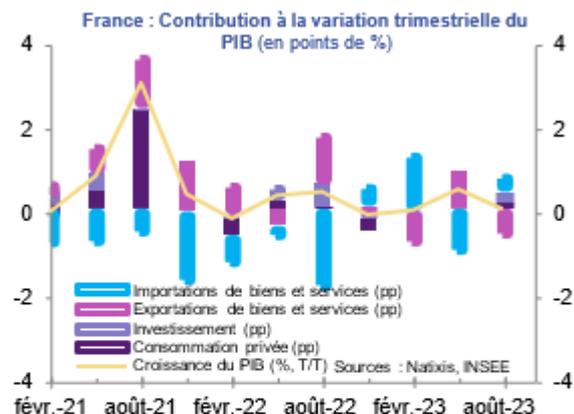
Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été plus modeste au T3 2023, avec une hausse de seulement 0,1% T/T en première estimation et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au T3, après + 0,9% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7point après +0,2 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.



France	2022	2023 (p)
PIB (GA, %)	2,5	1,0
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,8
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6
Investissement (GA, %)	2,3	2,1
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	4,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-3,5
Exportations (% GA)	7,4	1,4
Importations (GA, %)	8,8	0,6
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9
Inflation sous-jacente (hors énergie, alm., non transf) (%)	3,8	5,5

Sources : INSEE, NATIS



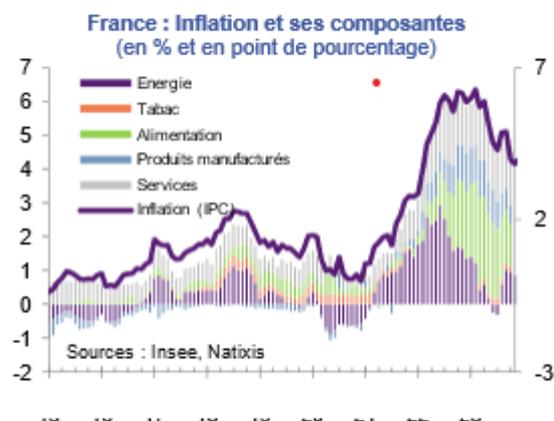
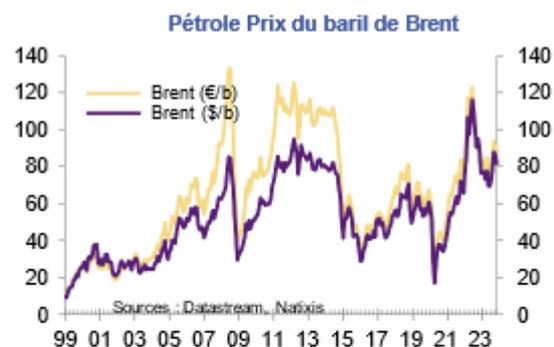
## France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le T3 2023, l'inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au T2 et +7% au T1. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1<sup>er</sup> août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

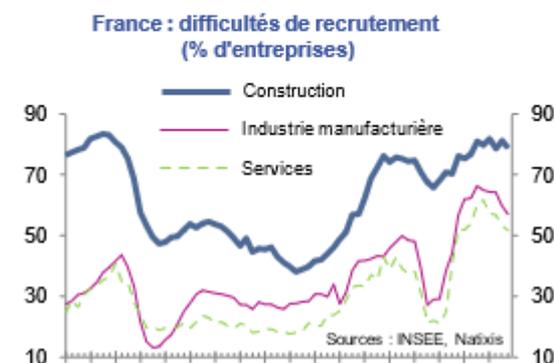
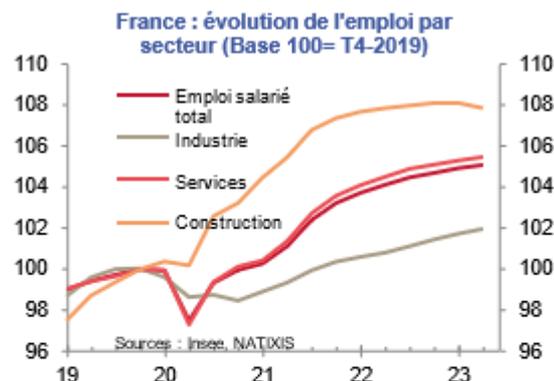


## France : les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a fortement ralenti au T2 pour être quasi stable à +0,1% T/T dans le secteur privé comme public.

Les premiers chiffres du T3 ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé : -17 700 emplois, soit -0,1% T/T. La baisse est concentrée dans l'intérim (-15 300, soit -1,9 % T/T, après -4 300, soit -0,5 % au trimestre précédent) tandis que l'emploi salarié privé hors intérim est stable (-2 300 soit 0 % après +16 500, soit +0,1 % au T2 2023). Au T3, seule l'industrie a créé des emplois (+6 400) contre -18 600 dans le tertiaire (marchand et non marchand) et -4 800 dans la construction. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7% en GA, soit 138 800 emplois.

Au T2 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% T1 (son niveau le plus bas depuis le T2 1982). En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, mais a augmenté de 0,3 point sur un an. La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le trimestre à 4,5% après 4,4% tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9%).



## France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

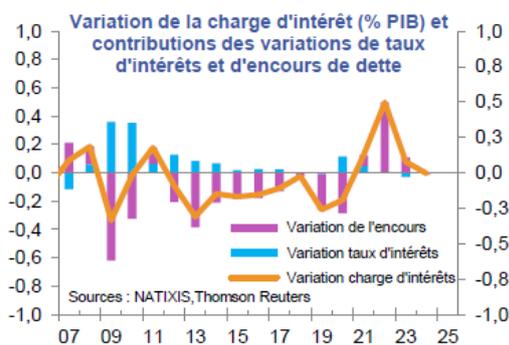
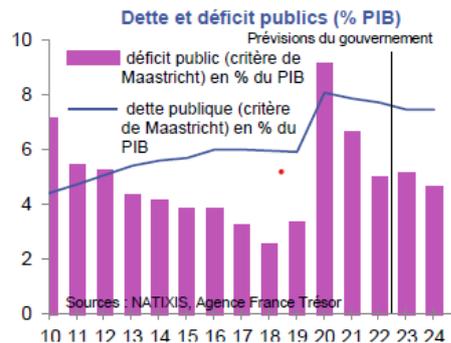
En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement

du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'inflation.



		2022	2023f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	1,0
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9
Dette publique	% PIB	111,8	109,7
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0

# LOI DE FINANCES 2024

## Contexte des finances publiques

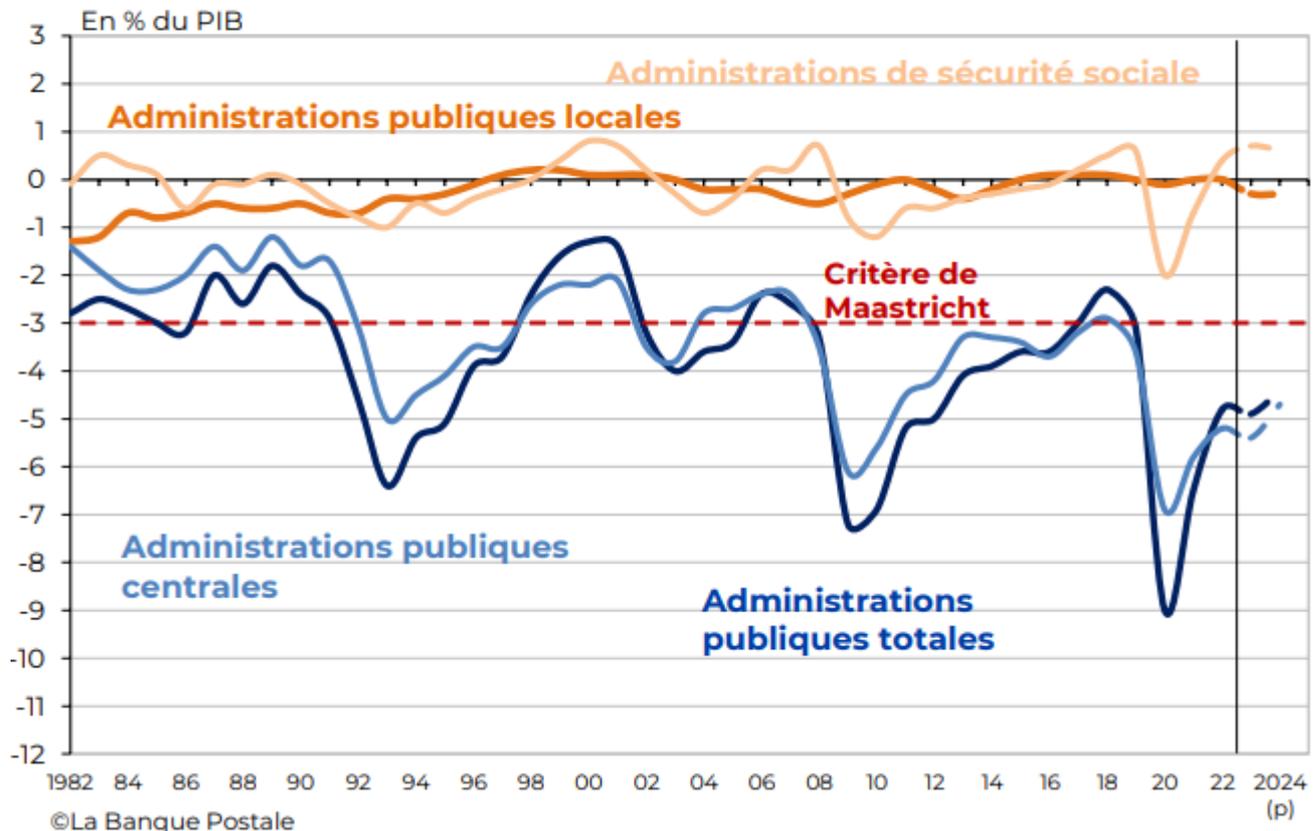
### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



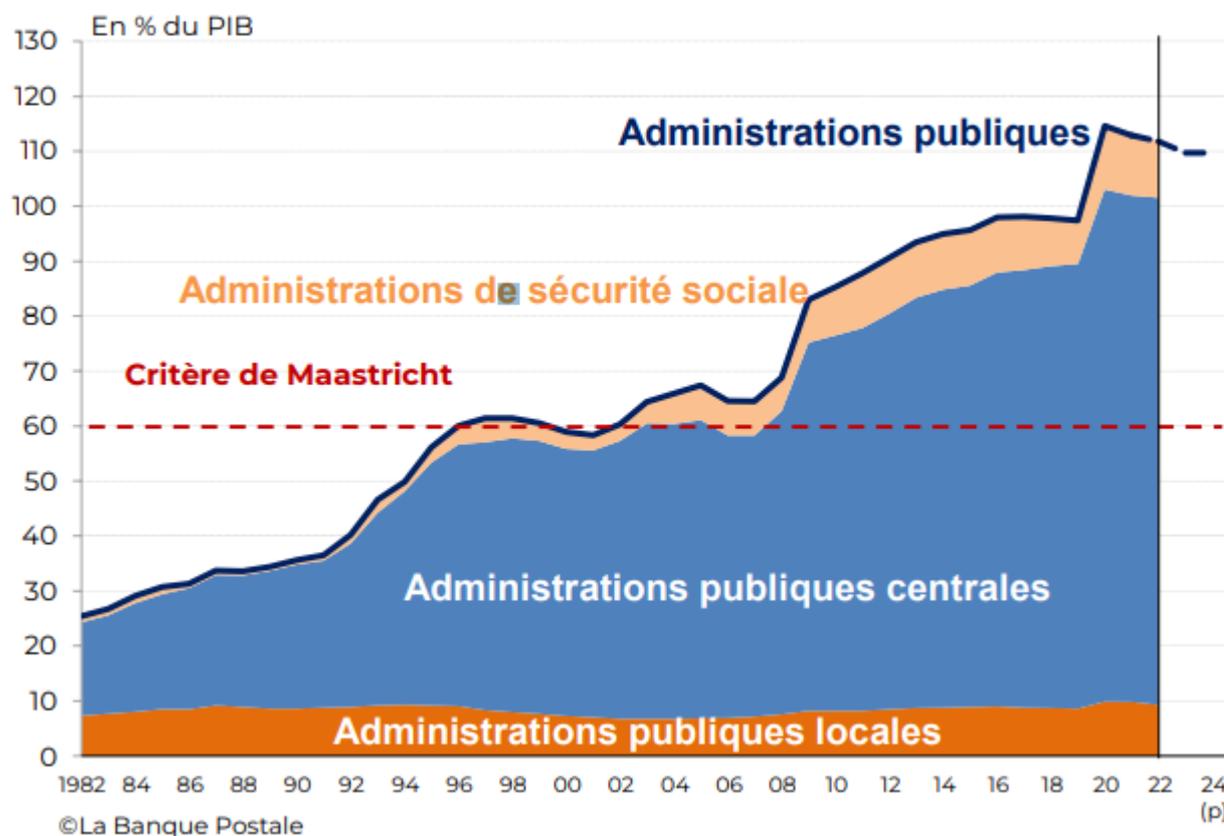
©La Banque Postale

### Le déficit des administrations publiques



©La Banque Postale

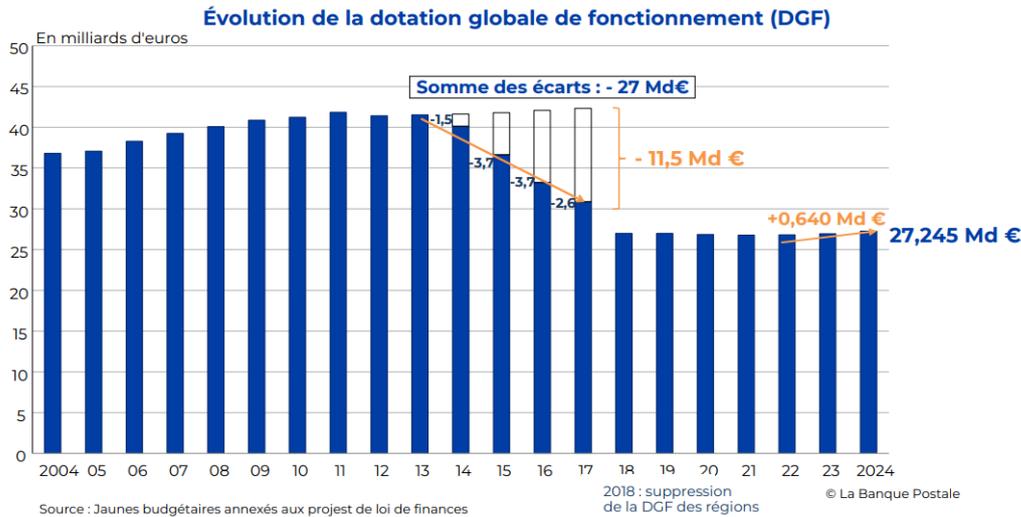
## La dette des administrations publiques



### Faits marquants de la Loi de Finances 2024

- Croissance des valeurs locatives de + 3.9%
- Augmentation de l'enveloppe de la DGF de 320 Millions d'euros concentré sur les dotations de péréquation des communes (Dotation de solidarité rurale et Dotation de solidarité urbaine)
- Stabilisation du soutien en faveur de l'investissement local.
- Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés.
- Prolongation du dispositif d'amortisseur des prix de l'électricité.
- Mesures en faveur de la planification écologique.

## Art. 130 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



## Art. 113 et 181 : Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

### Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

	2022	2023	2024
<b>Bouclier tarifaire</b> <b>Électricité</b>	<p>1<sup>er</sup> février 2022 – 1<sup>er</sup> février 2023</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +4 % en moyenne</p> <p>arrêtés parus au <i>Journal officiel</i> du 30 janvier 2022</p>	<p>1<sup>er</sup> février 2023 – 1<sup>er</sup> février 2024</p> <p>Hausse du TRV de +15 % en février puis de +10% en août</p> <p><a href="#">Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</a></p>	<p>1<sup>er</sup> février 2024 – 31 décembre 2024</p> <p>Limitation de la hausse du TRV à +10 % en moyenne</p> <p><a href="#">Aides énergies : les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie en 2024</a></p>
<b>Amortisseur électricité</b>		<p>1<sup>er</sup> janvier 2023 – 31 décembre 2023</p> <p>Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/MWh (plafond à 500 €/MWh)</p> <p><a href="#">Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022</a> → 1 Md€</p>	<p>1<sup>er</sup> janvier 2024 – 31 décembre 2024</p> <p>Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'État de 75 % du surcoût au-delà de 250 €/MWh</p> <p><a href="#">Aides énergies : les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie en 2024</a></p>
<p><b>Collectivités bénéficiaires :</b> celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.</p> <p>En 2024 : les collectivités non éligibles à la « garantie 280 » et qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 encore en vigueur en 2024. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur. Des modèles d'attestation sont disponibles sur les sites internet des fournisseurs d'électricité.</p>			

## Fiscalité

### Evolution des bases fiscales depuis 2013

Depuis 2018, revalorisation automatique liées à l'inflation constatée (nov N-1 / nov N-2)

**Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales**



### Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La loi de finances prévoit que des communes puissent fixer le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Sur Beynes, elle s'élève à 12,88% et concerne 34 résidences. Les critères qui permettent aux communes de majorer cette taxe ne sont pas remplis par Beynes. Nous ne pouvons pas appliquer la surtaxe.

# BEYNES

## RETOUR SUR 2023

### Stabilisation des finances de Beynes

Le budget 2023 avait pour objectif d'accompagner la population à mieux traverser la période d'inflation inédite depuis 20 ans. Cela s'est traduit par :

- Maintien du taux communal des impôts fonciers.
- Maintien des tarifs des services Municipaux au même niveau depuis 2019 (périscolaire, école de musique, etc.)
- Un contrôle des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un haut ratio d'investissement pour entretenir le patrimoine de la commune (Barbacane, voirie, église, etc.)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 412 742 €</b>	<b>9 831 767 €</b>	<b>10 598 714 €</b>	<b>9 326 922 €</b>	<b>10 216 861 €</b>	<b>11 567 665 €</b>	<b>10 754 561 €</b>
Evolution des recettes		-5,58%	7,80%	-12,00%	9,54%	13,22%	-7,03%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 978 021 €</b>	<b>9 082 304 €</b>	<b>9 046 949 €</b>	<b>9 055 706 €</b>	<b>9 383 734 €</b>	<b>9 860 920 €</b>	<b>10 051 956 €</b>
Evolution des dépenses		1,16%	-0,39%	0,10%	3,62%	5,09%	1,94%
<i>Epargne de Gestion</i>	<i>1 434 722 €</i>	<i>749 463 €</i>	<i>1 551 765 €</i>	<i>271 216 €</i>	<i>833 127 €</i>	<i>1 706 745 €</i>	<i>702 605 €</i>
<b>Charge financière</b>	<b>121 200 €</b>	<b>82 292 €</b>	<b>83 098 €</b>	<b>86 042 €</b>	<b>94 198 €</b>	<b>87 757 €</b>	<b>92 244 €</b>
Epargne Brute	1 313 522 €	667 171 €	1 468 667 €	185 174 €	738 929 €	1 618 988 €	610 361 €
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>634 338 €</b>	<b>534 661 €</b>	<b>446 111 €</b>	<b>542 676 €</b>	<b>661 419 €</b>	<b>1 776 266 €</b>	<b>586 602 €</b>
Epargne Nette	679 184 €	132 510 €	1 022 556 €	-357 502 €	77 510 €	-157 278 €	23 759 €
<b>Dette restant due</b>	<b>4 121 045 €</b>	<b>4 305 955 €</b>	<b>4 720 336 €</b>	<b>5 921 660 €</b>	<b>7 260 244 €</b>	<b>6 434 314 €</b>	<b>5 853 365 €</b>
<b>Recettes de Gestion Courante</b>	<b>9 514 245 €</b>	<b>9 815 014 €</b>	<b>9 690 683 €</b>	<b>9 055 611 €</b>	<b>10 169 103 €</b>	<b>10 541 440 €</b>	<b>10 728 996 €</b>
Evolution des recettes		3,16%	-1,27%	-6,55%	12,30%	3,66%	1,78%
<b>Dépenses de Gestion Courante</b>	<b>8 905 633 €</b>	<b>8 999 522 €</b>	<b>8 962 875 €</b>	<b>9 268 353 €</b>	<b>9 068 436 €</b>	<b>9 856 945 €</b>	<b>10 049 172 €</b>
Evolution des Dépenses		1,05%	-0,41%	3,41%	-2,16%	8,70%	1,95%
<b>Solde de gestion</b>	<b>608 612 €</b>	<b>815 492 €</b>	<b>727 808 €</b>	<b>-212 742 €</b>	<b>1 100 667 €</b>	<b>684 495 €</b>	<b>679 824 €</b>
Capacité de désendettement	3,14	6,45	3,21	31,98	9,83	3,97	9,59

## Évolution de l'Épargne brute, nette et capacité de désendettement.

L'Épargne Brute est l'excédent des recettes réelles de Fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement. Cette épargne permet de rembourser le capital des emprunts mais aussi de financer les investissements.

L'épargne de gestion de 702 605€ est en léger recul par rapport à 2022 (795 745€ Hors vente du 4 rue Nouvelle). Ce recul est essentiellement dû aux augmentations des points d'indice décidées par l'Etat.

**L'épargne nette est repassée à + 23 759 €**, essentiellement grâce aux efforts d'économies sur les dépenses de fonctionnement et à l'optimisation de la masse salariale.

La capacité de remboursement de la dette est à 9,59 années, soit une baisse par rapport à 2022 qui était de 10,09 années (hors vente du 4 rue Nouvelle) et s'inscrit dans une dynamique stable depuis 2020. L'illustration concrète de la bonne gestion de la dette communale pour maintenir un niveau d'investissement élevé.

Les dépenses de fonctionnement ont été impactées par les hausses d'indice de la fonction publique décidées par l'Etat et l'inflation de la fin d'année 2022. Toutefois, avec +1,94%, la hausse des dépenses de fonctionnement de Beynes se situe très en dessous de la moyenne nationale.

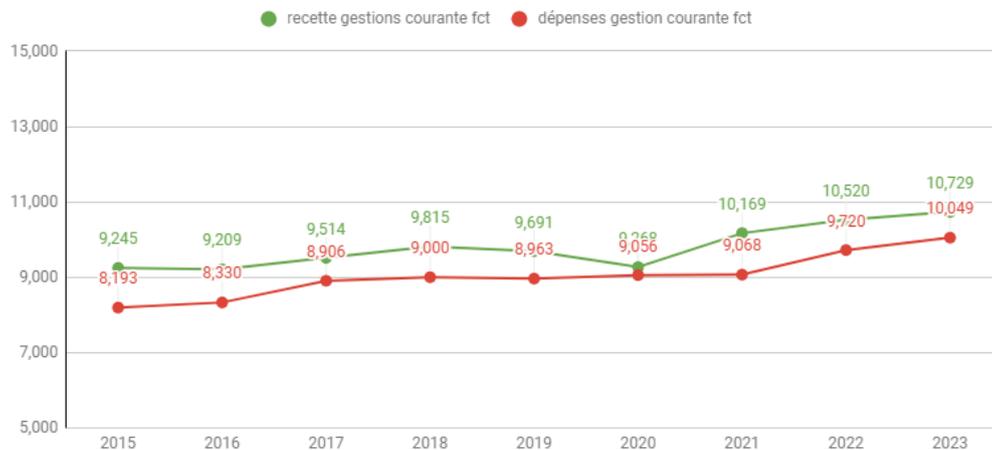
L'enjeu pour Beynes, en 2024, sera de contraindre les dépenses de gestion courantes de sorte qu'elles s'adaptent aux baisses des dotations.

Collectivités locales 2023 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	268,3 Mds€,	+3,2%
Dépenses de fonct.	226,2 Mds€,	+5,8%
Épargne brute	42,1 Mds€,	-9,0%
Investissement**	76,0 Mds€,	+9,1%
Encours de dette	206,7 Mds€,	+2,1%

\* Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) ; les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux

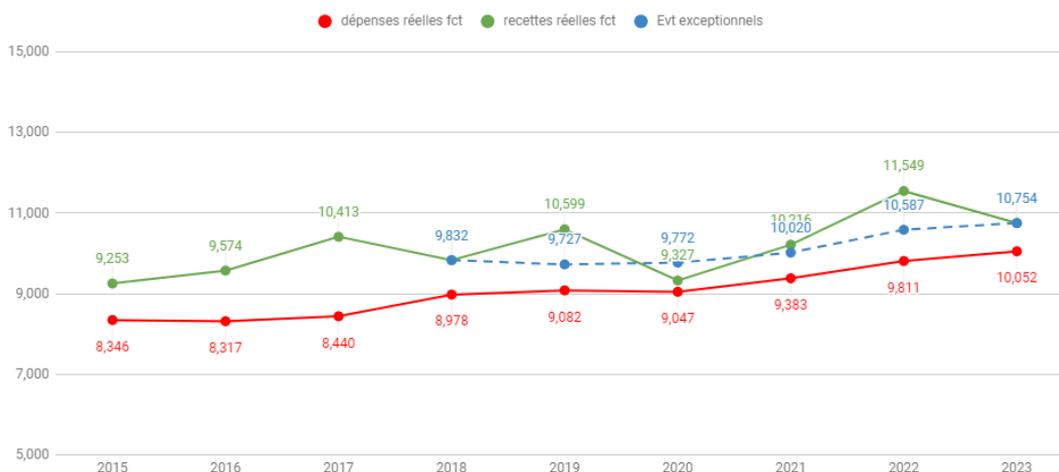
## Recettes et dépenses de gestion courante de fonctionnement

Graphique : dépenses et recettes de gestion courante en fonctionnement exécutées (sources : comptes administratifs - Pour 2023, état avant la consolidation de clôture.)



## Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Graphique : dépenses et recettes réelles en fonctionnement exécutées (sources : comptes administratifs - Pour 2023 état avant la consolidation de clôture.)



## La Contribution Foncière des Entreprises

La crise économique qui pèse sur les entreprises de notre territoire a des effets significatifs sur la CFE. Lors de la création de la CCCY, la part reversée aux communes a été figée pour que chaque commune ne soit pas impactée par les aléas de l'activité économique.

Ainsi, la CFE de Beynes est figée à **2 212 053.25 €**.

Le versement du solde de la CFE déduite des charges sera de 803 302,36€ soit -173 617€ par rapport à 2023. Comme tous les ans, nous continuons à prendre en compte dans les budgets, la non-réception de factures de gaz du compteur du Gymnase qui n'a pas été déduite depuis plus de 3 ans.

## Une baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF de 2023 était de **400 235€**, nous n'avons pas de précisions sur celle de 2024 qui vraisemblablement devait être légèrement inférieure à 400 000€.

ANNÉE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
DGF annuelle	1 174 497	952 745	750 577	617 616	577 656	534 012	504 642	463 265	403 055	400 235	<b>6 378 300€</b>
ÉVOLUTION (N-1)	-86 076	-221 752	-202 168	-132 961	-39 960	-43 644	-29 370	-41 377	-60 210	- 2 820	<b>-860 338€</b>
CUMULÉE		-307 828	-509 996	-642 957	-682 917	-726 561	-755 931	-797 308	-857 718	-860 338	<b>-6 227 430€</b>

## Évolution du FPIC

Le FPIC consiste à prélever les communes dites « riches » au profit des communes ayant moins de moyens. L'Etat refusant toujours de jouer son rôle de solidarité, notamment lorsqu'il délègue des compétences aux collectivités territoriales, il fait peser par le FPIC une lourde charge pour la communauté de communes et les communes.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisions	TOTAL
154 701	276 425	321 629	328 893	321 464	317 706	324 378	318 346	314 654	315 000	<b>2 993 196€</b>

### Beynes non éligible à la DETR

Depuis 2022, la commune n'est plus éligible à la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux)

**Depuis 2013, parce que l'Etat n'a pas maintenu son soutien aux collectivités territoriales, Beynes doit faire face à un manque de plus de 9 millions d'euros sur 10 ans.**

## RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Effectif total</b>	<b>184</b>	<b>185</b>	<b>182</b>	<b>182</b>	<b>180</b>	<b>182</b>
- Dont Catégorie A	7	10	10	11	11	10
- Dont Catégorie B	44	43	46	50	43	55
- Dont Catégorie C	133	132	126	121	126	117
<b>TITULAIRES</b>	<b>122</b>	<b>124</b>	<b>124</b>	<b>119</b>	<b>112</b>	<b>123</b>
<b>CONTRACTUELS</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>68</b>	<b>59</b>
- Dont droit public	55	59	56	61	58	43
- Dont droit privé	3	1	1	1	2	14
- Dont remplacement	4	1	1	1	1	2
<b>ETP</b>	<b>167</b>	<b>168</b>	<b>165</b>	<b>166.5</b>	<b>165</b>	<b>164.8</b>

### Chapitre 012 Réalisé (charges de Personnel)

en €	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA et Réalisé 2023	6 334 405	6 600 779	6 683 630	6 572 494	6 728 090	6 872 014	7 252 967	7 315 547€
Budget	6 353 564	6 607 122	6 719 195	6 801 139	6 750 832	6 872 087	7 226 093	7 410 967€

Il convient d'aborder la part budgétaire du chapitre 012 comme "services rendus à la population" plutôt qu'en terme de "charges pour la commune".

Malgré les hausses de point d'indice de 5 points début 2024, décidés par l'Etat, les actions menées au sein des services municipaux ont permis de baisser légèrement l'équivalent temps plein et nous limiterons la hausse du 012, pour 2024, à +3%

Pour rappel, malgré le principe de libre administration des collectivités, l'Etat gère :

- 80 % de la rémunération des agents : cela se traduit par une augmentation mécanique des rémunérations ;
- Il peut décider de l'augmentation de la valeur du point d'indice, du SMIC ou du reclassement, de la prime inflation...
- Il peut décider de l'augmentation des cotisations patronales ;
- Il décide des réglementations applicables dans différents domaines :
  - l'enfance (fixe le taux d'encadrement des enfants) ; La sécurité au travail..
- Il définit les compétences obligatoires des collectivités par exemple le transfert de compétences des PACS, des CNI, des passeports...

## Les orientations budgétaires 2024

Les baisses constatées et/ou anticipées :

- Droits de mutations : -170 000€ par rapport au réalisé 2023
- Les attributions de compensation de la CCCY : - 173 617 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : - 50 000€

Les hausses contraintes :

- Charges de personnel et frais assimilés : + 200 000€
- Inflations sur les achats : +300 000 €

**Le budget 2024 sera construit selon les principes suivants :**

- Economies en dépenses de fonctionnement et investissement
- Interventions d'urgences sur la voirie qui se dégrade de manière accélérée
- Maintien du soutien au CCAS et associations
- Révision des tarifs municipaux
- Rénovation de l'éclairage public
- Pas d'opération d'investissement importante au profit de l'entretien du patrimoine existant.
- Pour contrebalancer les baisses de recettes et les hausses des charges courantes et en l'absence des notifications des bases fiscales, une hausse entre 10% et 17% des taux d'imposition est à l'étude.

## Fonctionnement

(au moment de la rédaction du présent rapport, les notifications des recettes ne sont pas encore parvenues.)

### Recettes

	BP 2023	Orientations BP 2024
013 Atténuations de charges	49 420,00 €	97 000,00 €
70 Produits services, domaine et ventes div	1 305 380,30 €	1 446 099,61 €
73 Impôts et taxes	6 755 495,02 €	7 280 000,00 €
74 Dotations et participations	2 267 370,00 €	2 270 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	61 620,00 €	92 000,00 €
<b>Total Gestion Courante</b>	<b>10 439 285,32 €</b>	<b>11 185 099,61 €</b>
76 Produits financiers	10,00 €	10,00 €
77 Produits exceptionnels	5 800,00 €	
78		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 445 095,32 €</b>	<b>11 185 109,61 €</b>
042 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	250,00 €
043		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 445 095,32 €</b>	<b>11 185 359,61 €</b>
<b>Excédents de fonctionnement reporté N-1</b>	<b>1 123 642,55 €</b>	<b>632 055,39 €</b>

### Dépenses

	BP 2023	Orientations BP 2024
011 Charges à caractère général	2 124 400,30 €	2 550 000,00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	7 397 558,00 €	7 600 000,00 €
014 Atténuations de produits	330 000,00 €	317 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	594 934,57 €	566 000,00 €
<b>Total Gestion Courante</b>	<b>10 446 892,87 €</b>	<b>11 033 000,00 €</b>
66 Charges financières	109 000,00 €	107 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 430,00 €	2 000,00 €
68 Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 000,00 €	4 000,00 €
022 Dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 561 322,87 €</b>	<b>11 146 000,00 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	700 000,00 €	290 000,00 €
042 Opérat° ordre transfert entre sections	307 415,00 €	381 415,00 €
043		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 007 415,00 €</b>	<b>671 415,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 568 737,87 €</b>	<b>11 817 415,00 €</b>

## Investissement

*\*(au moment de la rédaction du présent rapport, les notifications des recettes, notamment en terme de subventions, ne sont pas encore parvenues.)*

### Recettes

Chapitre	Libellé	Montants prévisionnels en €
021	Virement du fonctionnement	290 000,00
040	Operations d ordre	381 415,00
10	Dotations *	1 239 000,00
13	Subventions d'investissement *	535 000,00
	Reports 2023	2 456 907,52
<b>TOTAL</b>		<b>4 902 322,52</b>

### Dépenses

Comme précisé au paragraphe sur les engagements pluriannuels, la nécessité de mobiliser les subventions disponibles peuvent avoir un impact sur la programmation réelle des opérations.

Deux opérations sont envisagées pour être suivies en Autorisation de Programme et Crédit de paiement :

- Le Centre Technique Municipal
- La rénovation des voiries (dans l'opération 12)

Chapitres	Libelles	Montants prévisionnels en €
Opération 11	Hôtel de ville et bat administratifs	312 000,00
Opération 12	Voirie et espaces verts	715 000,00
Opération 13	Equipements scolaires/culturels/sportifs	302 000,00
Opération 14	Equipements sanitaire et social	5 000,00
Opération 15	Transports	45 000,00
Opération 16	Communication	25 000,00
Opération 17	Réseaux	320 000,00
Opération 18	Urbanisme	60 000,00
Opération 19	Equipements Autres	100 000,00
<b>Total opérations</b>		<b>1 884 000,00</b>
10	Dotations	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	640 000,00
001	Déficit 2023	1 576 667,00
	Reports 2023	1 663 484,04
<b>TOTAL</b>		<b>5 779 151,04</b>

**Zoom sur les travaux de voiries et l'éclairage public.**

	<b>Voiries</b>	<b>Eclairage Public</b>
2014-2019 (6 ans)	1 169 290,00 €	259 453,00 €
depuis 2020 (4 ans)	1 811 383,00 €	964 559,00 €
Variation	+ 54,91%	+ 271,77%

Depuis 2020, notre attention sur l'entretien des 44 km de voirie de notre commune se traduit par un engagement financier annuel sans précédent.

Entre 2014 et 2019, 195 k€ étaient consacré annuellement depuis 2020, nous engageons 453 k€ pour l'entretien et la rénovation des voiries.

Pour l'éclairage public, entre 2014 et 2019, 43 k€ par an, depuis 2020, nous consacrons 241 k€ par an.

**Les économies réalisées en 2023 sur la facture de l'éclairage public s'élèvent à 42 000 k€.**

Le département a annoncé que le plan triennal voirie en 2024 ne sera pas mobilisable. Cette année blanche nous obligera à une mobilisation budgétaire exceptionnelle en 2024 pour endiguer la dégradation rapide de l'ensemble de nos 44 km de voiries.

## Les engagements pluriannuels

De par la complexité de se projeter sur les opérations d'investissements pouvant donner lieu à des subventions d'autres institutions (Etat, Région, Département, CCCY, etc), la temporalité des investissements peut être modifiée et ajustée. Aussi, ce tableau des engagements est une prévision et peut donner lieu à des modifications selon le contexte.

Opérations	2024	2025	2026
Travaux de Voirie et entretien	330 000 €	220 000 €	220 000 €
<i>Dont :</i>			
<i>Rue de la tuilerie en 2024 (250 000€).</i>			
<i>Signalétique (30 000€)</i>			
Travaux de voiries (projets structurants)	243 000 €	200 000 €	200 000 €
Rénovations et remplacements éclairages publics <i>(financement fonds vert (2/3)+ Entretien courant (1/3))</i>	308 000 €	200 000 €	200 000 €
Conservation du patrimoine et entretien	130 000 €	150 000 €	150 000 €
<i>Dont (mises aux normes ADAP, entretien petit patrimoine, embellissement des espaces, etc.)</i>			
Aménagement (Espaces verts, parcs, etc.)	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Amélioration des équipements (performance énergétique)	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Aménagement des jardins autour de l'Eglise	20 000 €		
Aménagements pour le local destiné à la gendarmerie	40 000 €		
Reconstruction du mur de contrescarpe du château (complément)	85 000 €		
Centre Technique Municipal	87 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Programme de remplacement des véhicules de la ville	30 000 €	20 000 €	20 000 €
Entretien courant (outils, Défense Incendie, etc.)	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Végétalisation des cimetières		12 500 €	12 500 €
Etudes et aménagements PVD	70 000 €	400 000 €	600 000 €
Mise aux normes accessibilité école	80 000 €	100 000 €	100 000 €
Aménagement de locaux Police municipale		150 000 €	
Aménagement de locaux CCAS		20 000 €	
Mise aux normes accessibilité équipements sportifs	30 000 €		
Reméandrage de la Mauldre	10 000 €		
Remplacement du mobilier et informatique Scolaire	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Renouvellement de matériels et outillage	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Investissement Informatique et vidéo surveillance	10 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 733 000 €</b>	<b>3 462 500 €</b>	<b>3 292 500 €</b>

## STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE

### Évolution de la Dette (en K€)

La dette est composée d'emprunts à taux fixes et s'élève à **5 853 365 €** au 01/01/2024 soit :

- 760,47 € par habitant (7 697 habitants correspondant à la population INSEE établie sur la feuille DGF de l'exercice 2023).
- 54,43% des recettes réelles de fonctionnement
- 0.92% de charge financière sur la totalité des dépenses réelles de fonctionnement

En 2022, la dette en capital par habitant était de 693€ pour les communes de France ayant la même strate que Beynes (2022, derniers chiffres publiés par la DGCL) .

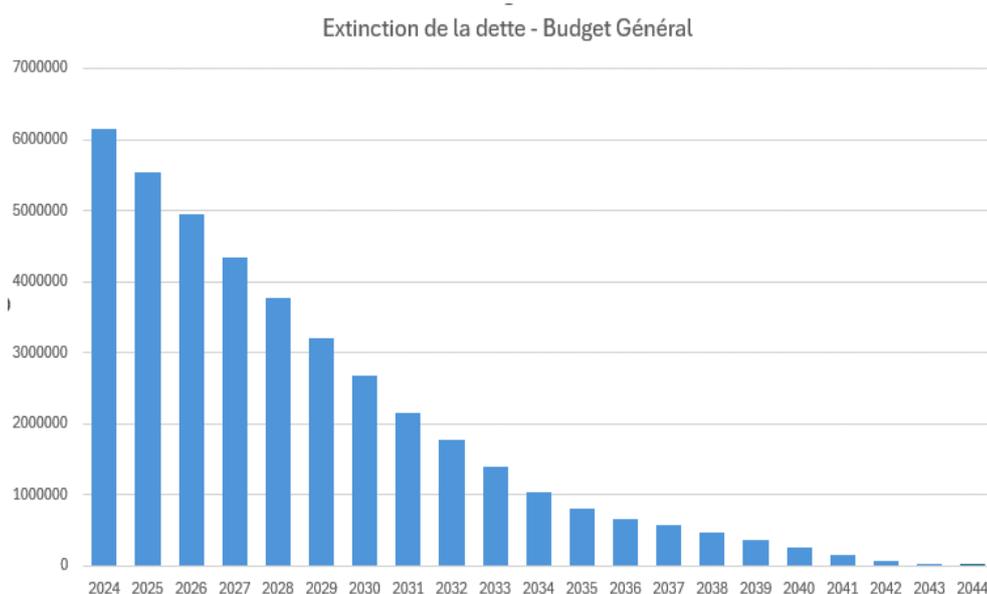
L'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2023 n'a pas été souscrit et ne sera pas contracté.

Le maintien de la capacité de désendettement entre 9 et 10 ans traduit une maîtrise des finances de la commune tout en soutenant un niveau élevé d'investissement.

La dette communale est exclusivement composée d'emprunts à taux fixe.

Le suivi de son extinction se fait au 31/12 de chaque année.

Exercice	En cours de fin (en €)
2024	6 143 083,85
2025	5 542 535,44
2026	4 944 473,86
2027	4 336 552,67
2028	3 768 740,49
2029	3 192 870,85
2030	2 665 837,93
2031	2 151 337,91
2032	1 767 176,81
2033	1 388 999,23
2034	1 043 232,05
2035	795 426,51
2036	662 530,35
2037	563 056,69
2038	461 621,78
2039	358 176,20
2040	252 669,13
2041	145 048,30
2042	74 446,91
2043	15 111,38
2044	0,00



# BUDGETS ANNEXES

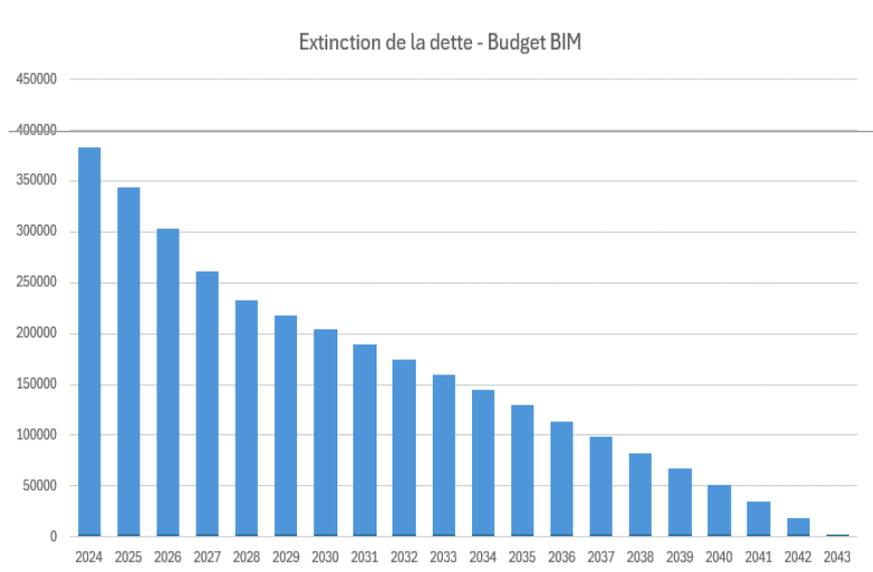
## BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS

Ce budget concerne donc la salle des réceptions, le bien 18 rue de la République loué par une banque, le bien situé 21 rue de la République vacant et les locaux de l'ex-cuisine centrale de la rue Nouvelle Ce budget intégrera toutes les charges et les recettes liées aux locations meublées de l'Escapade, aux baux commerciaux.

Il n'y aura pas d'opérations nouvelles en 2024.

### Extinction de la dette sur le budget BIM

Exercice	Encours Fin d'année
2024	380 451,42 €
2025	341 320,87 €
2026	300 855,25 €
2027	258 996,53 €
2028	230 412,84 €
2029	216 082,05 €
2030	201 610,30 €
2031	186 996,21 €
2032	172 238,37 €
2033	157 335,36 €
2034	142 285,77 €
2035	127 088,16 €
2036	111 741,06 €
2037	96 243,01 €
2038	80 592,51 €
2039	64 788,08 €
2040	48 828,19 €
2041	32 711,31 €
2042	16 435,90 €
2043	0,00 €

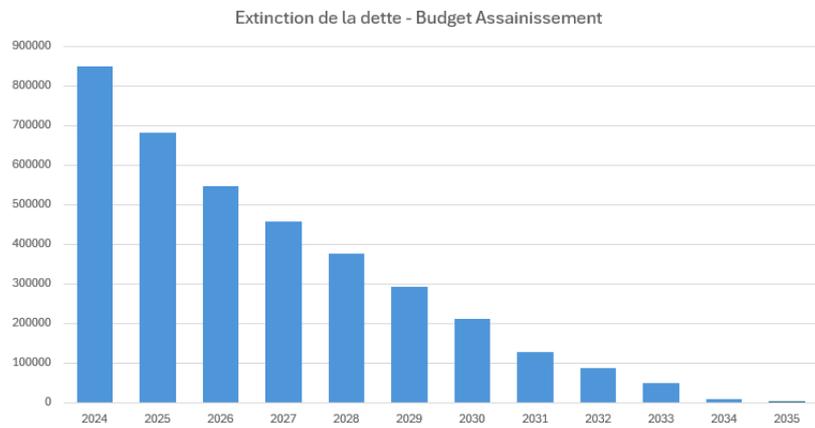


## ASSAINISSEMENT

Le budget 2024 comporte les restes à réaliser des dépenses et des recettes ainsi que des travaux de rénovation du réseau d'assainissement dans plusieurs rues.

### Extinction de la dette sur le budget Assainissement

Exercice	En cours en fin d'année
2024	848 383,11
2025	681 280,04
2026	544 857,36
2027	456 696,00
2028	374 425,65
2029	291 993,56
2030	209 398,61
2031	126 639,75
2032	86 604,58
2033	46 403,09
2034	6 034,11
2035	0,00



# LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

ADAP	Agenda D'Accessibilité Programmée
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
APP	Programme d'achat actifs
ARS	Agence Régionale de Santé
BCE	Banque Centrale Européenne
BIT	Bureau International du Travail
Brent	Prix d'un baril de pétrole provenant de la mer du Nord et servant de référence pour le marché européen
CCCY	Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
CET	Contribution Economique Territoriale
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
COVID 19	Maladie à Coronavirus 2019
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DETR	Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
DPV	Dotations Politiques de la Ville
DSID	Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local
DSR	Dotations de Solidarité Rurale
DSU	Dotations de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale
DSVA	Direction des Sports et de la Vie Associative
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Equipement Recevant du Public
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
ETP	Équivalent Temps Plein
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
G.A.	Glissement Annuel
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
LFI	Loi de Finances (Loi du budget de l'Etat)
LFR	Loi de Finances Rectificative (Loi de modification du budget de l'Etat)
MaPrimeRénov	Aide à la rénovation énergétique des particuliers
MOE	Maîtrise d'Œuvre
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
NATIXIS	Banque filiale de BPCE (Banque populaire et Caisse d'Epargne)
NOTRe'	Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PELTRO	Opérations de refinancement à plus long terme en cas d'urgence en cas de pandémie
PEPP	Programme d'achat d'urgence en cas de pandémie
PGE	Prêts Garantis par l'État
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet de Loi de Finance (projet de loi du budget de l'Etat)
PLFR	Projet de Loi de Finances Rectificative (projet de loi de modification du budget de l'Etat)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
S1, S2	Semestre 1, Semestre 2
SARS-CoV-2	Syndrome respiratoire aigu sévère COronaVirus 2
Ségur	Le nom de Ségur provient du lieu de la mission de concertation pour l'amélioration du secteur de la santé en France, au ministère du Travail situé rue de Ségur à Paris
SURE	Soutien pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence
T/T	Taux
TCCFE	Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité
TDCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
TFPB	Taxe Foncière sur le Propriétés Bâties
T1, T2, T3, T4	Trimestre 1 à 4
TICFE	Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité
TLTRO III	Opérations ciblées de refinancement à plus long terme ciblées
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne